



L'Ecole du Chat d'Evreux - BP 455 - 27000 EVREUX
Association d'intérêt général à but non lucratif
N° de Siret : 491682203500028
Site internet : www.ecolechatevreux.org
Courriel : contact@ecolechatevreux.org
Tél. : 07.86.29.75.00

 L'Ecole du chat d'Evreux
2021

 ecoleduchat27

CONTRAT D'ADOPTION 2023

**L'adoption d'un animal est un acte mûrement réfléchi,
pris en accord avec toute la famille, qui vous engage tout au long de la vie de l'animal.**

L'Association représentée par La Présidente : Mme RENOULT Eliane

La famille d'accueil : Nom et téléphone :

Le contrat doit être rempli par la famille d'accueil ou par un représentant de l'association

L'adoptant (une seule personne) : Nom Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél Portable.....

**JOINDRE UNE COPIE DE LA CARTE D'IDENTITE DE L'ADOPTANT ET UN JUSTIFICATIF
DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS.**

E-mail :

L'animal ci-dessous désigné et dans l'état où il se trouve :

Chaton : Adulte : Sexe : Mâle Femelle Né(e) le :

Nom donné par l'Association : Nom souhaité par l'adoptant

N° de tatouage : et/ou N° de puce électronique :

Race Robe couleur et poils :

Signe particulier

Le forfait adoption comprend stérilisation, identification (tatouage ou puce), déparasitage vers et puces et vaccination de l'animal (Typhus Coryza uniquement), soit 175 euros pour une femelle et 145 euros pour un mâle (**tarif 2023**). Les tests FIV- FELV sont effectués sur les adultes, non effectués sur les chatons car non fiables au vu de leur âge. Les chatons sont pucés obligatoirement, et en principe, primo-vaccinés Typhus Coryza sauf contre indication vétérinaire. Pour un chaton il est possible, lors de la stérilisation, de lui faire tatouer dans l'oreille opposée au tatouage normal, les lettres IE (Identification Electronique) ou la lettre P (pucé), si l'adoptant le souhaite et ce pour lui permettre d'être retrouvé plus facilement en cas de perte.

Règlement de l'adoption

Montant.....

Chèque(s) Nombre(s) Nom de la banque Espèces

➤ Observations :

Cocher le paragraphe concerné :

L'adoptant, domicilié dans le département de l'Eure, choisit un des vétérinaires conventionnés avec notre association le jour de l'adoption. Il se doit de respecter son choix et de nous avertir de la date de chaque rendez vous pris, par mail de préférence, pour la stérilisation et au cas où, pour le vaccin et le rappel de vaccin, ceci pour faciliter notre gestion.

Un bon de stérilisation et un bon de vaccination Typhus Coryza, si besoin, lui seront remis le jour de l'adoption.

Vétérinaire choisi :

L'adoptant, domicilié hors département, ou autre cas, pourra se rendre chez le vétérinaire de son choix. Aucun bon ne lui sera remis. Un forfait lui sera remboursé sur présentation de la facture vétérinaire où apparaîtront les actes demandés par l'association, et effectués sur l'animal adopté.

Tarifs 2023 des remboursements forfaitaires :

Castration : 34 euros Ovariectomie : 72 euros Vaccination : 27 euros

L'adoptant s'engage sur l'honneur à :

✓ Faire stériliser l'animal adopté avant son 7^{ème} mois (s'il ne l'est pas déjà).

Si l'animal n'est pas déjà stérilisé noter la date limite ci-dessous ou sinon noter « FAIT »

DATE LIMITE DU BON DE STERILISATION :

- ✓ Donner à l'association des nouvelles de l'animal adopté (par courrier / téléphone / e-mail).
- ✓ Signaler sa disparition à l'association.
- ✓ Rendre l'animal à l'association si celui-ci ne s'adapte pas : en cas de retour, de décès accidentel ou de perte, le forfait d'adoption payé par l'adoptant sur le présent contrat n'est plus remboursable au-delà de 1 mois.
- ✓ Recevoir la visite d'un membre de l'association à son domicile suite à l'adoption (suivi d'adoption).

Remis ce jour :

Le carnet de santé de l'animal adopté

Le volet d'identification délivré par l'I-CAD (la carte de propriétaire sera envoyée par voie postale par la société ICAD)

Les différents bons vétérinaires

Fait à Evreux le

Signature du Président ou de la famille d'accueil

Signature de l'adoptant(te)
Précédée de la mention « lu et approuvé »